

CERTIFICAT D'URBANISME INFORMATIF

N° INSEE du département N° INSEE de la commune Année de dépôt N° de dossier
CU00118722C0028

Délivré par : Le Maire, Au nom de la Commune

CADRE 1 : IDENTIFICATION	
LOCALISATION DU TERRAIN <u>Adresse:</u> <u>Cadastre</u> (numéros de sections et parcelles et superficie)	0007 RUE DE LA CROIX LE VILLAGE 01260 HAUT VALROMEY AB-0199, 472 m²
DEMANDEUR DU CERTIFICAT: <u>Identité:</u> (Nom et prénom ou, pour une personne morale, raison sociale)	Maître SANNIER Frédéric Représenté par Madame SAGE Estelle
<u>Adresse:</u>	25 Rue du Tertre ZA de Chamarges - BP 53 26150 Die

CADRE 2 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du : 12/07/2022 (ne concerne que les cases cochées ci-dessous)
Demande formulée en vue de connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain. (art. L.410-1a. du code de l'urbanisme).

CADRE 3: NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN
<i>Documents : Plan Local d'Urbanisme de HAUT-VALROMEY approuvé le 16/12/2019,</i>
<i>Situation / Zone : UA</i>

CADRE 4: NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN
- Aucune servitude n'affecte le terrain

CADRE 5: DROIT DE PREEMPTION	CADRE 6 bis: BENEFICIAIRE DU DROIT
Le terrain n'est pas soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de validité de ce certificat d'urbanisme.	Au bénéfice de : Commune Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. SANCTION : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

